



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 4 mai 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 1 procurations – 12 votants**

Administration Générale

291/2023 : Attribution d'une subvention à la Compagnie Rodolphe Burger

M. le Président expose :

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 15 mars 2023, la demande de subvention formulée par la Compagnie Rodolphe Burger pour l'organisation du festival « C'est dans la Vallée ».

La Compagnie Rodolphe Burger organisera, à Sainte-Marie-aux-Mines, sous forme d'une édition hommage à Rachid Taha, son festival « C'est dans la Vallée ». Animé par une exigence de qualité et souhaitant faire vivre au public des expériences originales et uniques dans un cadre intimiste et convivial, le festival s'est toujours démarqué en se plaçant davantage comme un rendez-vous biennal d'artistes, reposant avant tout sur le principe d'affinités sélectives. Au-delà de l'hommage rendu à un grand artiste, Rachid Taha, cette édition se voudra aussi l'occasion d'éclairer un pan d'histoire qui reste méconnu, celui des liens particuliers qui ont été tissés à travers le temps, depuis plus d'un siècle, entre l'Alsace et l'Algérie.

Pour ce projet, qui se tiendra du 12 au 22 octobre 2023, la Compagnie Rodolphe Burger sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 10 000 € pour un coût total de 158 400 € (soit 6.3% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « C'est dans la Vallée » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à la Compagnie Rodolphe Burger une subvention maximale de 10 000 euros.

Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2ème tranche. Un premier versement de 50 % sera effectué suite à cette délibération et la signature de la convention, le reste sera versé après remise de documents, notamment le bilan financier de la manifestation.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le vote du 30 mars 2023 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de la Compagnie Rodolphe Burger,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 15/03/2023,

SOUTIENT l'organisation, par la Compagnie Rodolphe Burger, du festival « C'est dans la Vallée »

ATTRIBUE une subvention maximale de 10 000 € à la Compagnie Rodolphe Burger, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2023 aux porteurs de projets culturels.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Thomas GOTTELMANN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

